



Demande de permis Centre de vinification et de brassage

(équipements et composants destinés à la fabrication domestique de bière ou de vin)

1 Renseignements sur le demandeur

Demande faite au nom d'un particulier (personne physique)

Mme ☐ M. ☐ Nom : _____ Prénom : _____

Remplissez l'annexe A.1 et joignez-la à la demande.

Demande faite au nom d'une personne morale (compagnie ou organisme sans but lucratif)

Nom de la personne morale : _____

Remplissez les annexes A, A.1 et A.2 le cas échéant, et joignez-les à la demande.

Demande faite au nom d'une société (deux personnes ou plus)

Nom de la société : _____

Remplissez les annexes A, A.1 et A.2 le cas échéant, et joignez-les à la demande.

Adresse du demandeur et numéro d'entreprise du Québec

Numéro, rue : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (jour) : _____ Poste _____ Courriel : _____

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : _____

2 Renseignements sur l'établissement

Nom de l'établissement : _____

Numéro, rue : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (jour) : _____ Poste _____ Numéro de l'établissement (si connu) : _____

3 Adresses de correspondance

Adresse de courriel : _____ ☐ Je consens à recevoir de la correspondance par courriel.

Adresse postale (si différente de celle indiquée à la section 2)

Numéro, rue : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

4 Renseignements sur la personne chargée d'administrer l'établissement

La personne chargée d'administrer l'établissement est responsable des activités quotidiennes du commerce.

Vous devez nous aviser de tout changement dans les 10 jours suivant celui-ci.

Mme ☐ M. ☐ Nom : _____ Prénom : _____

Remplissez l'annexe A.1 et joignez-la à la demande.

5 Nouvelle demande à la suite du non-paiement d'un permis par le même demandeur

La demande doit être faite dans les 30 jours suivant la décision de la Régie concernant la révocation.

Si le délai de 30 jours est dépassé, remplissez la section 6.

Cochez cette case pour remettre votre permis en vigueur. ☐ Continuez à la section 10.

6 Nouvel établissement (aucun permis en vigueur)

Période d'exploitation : Annuelle ☐ Saisonnière ☐ Du

Mois	Jour

 au

Mois	Jour

À remplir seulement si la période d'exploitation est saisonnière.
Il doit s'agir d'une période continue qui n'excède pas 183 jours.

Localisation (ex.: 1^{er} étage, 2^e étage) : _____

Notez que plusieurs titulaires différents peuvent exploiter un permis d'alcool à la même adresse. Les périodes d'exploitation ne doivent pas se chevaucher et chacune d'entre elles ne doit pas excéder 183 jours.

Option « fabrication domestique » : Oui ☐ Non ☐

L'option « fabrication domestique » permet au titulaire de mettre à la disposition de ses clients l'espace et l'équipement nécessaires à la fabrication de bière ou de vin pour leur usage personnel. Cet espace doit être délimité et accessible uniquement aux clients utilisant ce service.

7 Cession de l'établissement (changement de titulaire)

La demande doit concerner un commerce dans lequel un permis en vigueur est déjà exploité et pour lequel il y a eu un changement de titulaire du permis dans le cadre d'une cession, c'est-à-dire à la suite d'un achat, d'une location ou d'une reprise de possession.

Cession faisant suite à : un achat ☐ une location ☐ une reprise de possession ☐

Avez-vous l'intention d'exploiter immédiatement le permis déjà en vigueur? Oui ☐ Non ☐

Désirez-vous apporter des modifications au permis déjà en vigueur?

Oui ☐ Continuez à la section 9. Non ☐ Continuez à la section 10.

Notez que les modifications demandées prendront effet après le traitement complet de la cession.

8 Demande d'autorisation d'exploitation temporaire à la suite d'un décès ou d'une faillite

Indiquez la situation visée :

Décès du titulaire ☐ La Régie peut délivrer une autorisation d'exploitation temporaire au nom de la succession dans le cas d'un décès.

Faillite ☐ Seuls un liquidateur, un syndic, un séquestre judiciaire ou conventionnel, ou un fiduciaire peuvent demander une autorisation temporaire.

Continuez à la section 10.

9 Modifications

Changement d'endroit d'exploitation d'un établissement (nouvelle adresse)

Numéro, rue : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Type de changement :

Définitif ☐ Ce changement doit se rapporter à un déménagement.
Le commerce concerné sera désormais exploité à une nouvelle adresse.

Temporaire ☐ Ce changement permet d'exploiter de façon temporaire, à une nouvelle adresse, le permis en vigueur. Il peut être choisi pour certaines raisons (ex. : rénovations). Ce choix est accordé à certaines conditions par la Régie.

S'il s'agit d'un changement temporaire, indiquez la période et les raisons de ce changement. : _____

Révocation du permis en vigueur

Cochez cette case si vous désirez ne plus exploiter le permis. ☐ Continuez à la section 10.

Numéro du permis : _____

Modification de la période d'exploitation du permis

La modification de la période d'exploitation pour une période saisonnière doit être faite dans les six mois suivant la date anniversaire inscrite sur le permis. La modification de la période d'exploitation pour une période annuelle doit être faite 30 jours avant la fin de la période d'exploitation saisonnière.

Nouvelle période d'exploitation : Annuelle ☐ Saisonnière ☐ Du _____ au _____
Mois Jour Mois Jour

Numéro du permis : _____

À remplir seulement si la période d'exploitation est saisonnière.
Il doit s'agir d'une période continue qui n'excède pas 183 jours.

Addition ou retrait d'une option

Option « fabrication domestique » : Ajout ☐ Retrait ☐ Numéro du permis : _____

L'option « fabrication domestique » permet au titulaire de mettre à la disposition de ses clients l'espace et l'équipement nécessaires à la fabrication de bière ou de vin pour leur usage personnel. Cet espace doit être délimité et accessible uniquement aux clients utilisant ce service.

Suspension volontaire du permis

Cochez cette case si vous désirez suspendre volontairement le permis en vigueur ☐

Le permis ne peut être exploité pour toute la durée de la suspension.

Motifs : _____

Période : _____

10 Déclaration de la personne responsable de la demande

☐ Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre la présente demande et que les renseignements qui y sont fournis sont véridiques.

Prénom et nom (en lettres moulées)

Date : _____
Année Mois Jour

Consultez sur la page suivante la liste des documents essentiels à fournir pour l'analyse de votre demande.

Liste des documents à joindre à la demande de permis de centre de vinification et de brassage				
Documents devant être obligatoirement fournis avec la demande				
Liste des documents <i>Note : La Régie ne retourne aucun document et ne fournit aucun service de photocopie.</i>	Nouvel établissement	Cession d'un établissement	Changement permanent d'endroit d'exploitation	Modification d'un permis en vigueur
Titre de location (bail) ou de propriété de l'immeuble		X		
Titre de propriété du fonds de commerce (y compris les équipements, l'achalandage et l'inventaire)		X		
Annexes A, A.1 et A.2 le cas échéant	X	X		
Paiement	X	X	X	X
Pour une demande d'autorisation temporaire à la suite d'un décès	• Copie du certificat de décès • Copie du testament			
Pour une demande d'autorisation temporaire à la suite d'une faillite (liquidateur, syndic, séquestre judiciaire ou conventionnel, fiduciaire)	• Preuve de nomination à ce titre			
Documents à fournir pour la poursuite de l'analyse de votre dossier				
Titre de location (bail) ou de propriété de l'immeuble	X		X	
Annexes A, A.1 et A.2 le cas échéant (seulement s'il y a un changement concernant les associés, les actionnaires, les administrateurs ou la personne chargée d'administrer l'établissement)			X	X
Certificat de conformité à la réglementation municipale d'urbanisme (seulement si l'option « fabrication domestique » est demandée)	X	X	X	X
Photos de la façade	X		X	
Photos démontrant la délimitation entre l'espace réservé à la fabrication domestique et celui où sont vendus les équipements et les composants.	X	X	X	X

Tous les documents et renseignements demandés doivent nous parvenir dans les délais requis. Tout retard pourra entraîner un délai supplémentaire dans le traitement de la demande.

La Régie pourrait demander d'autres documents si elle le juge nécessaire.

Païement	
----------	--

(MMAA)

Tarifs	
--------	--

Frais à payer au moment du dépôt de la demande	
Nouvelle demande à la suite du non-paiement	166 \$
Nouvel établissement	166 \$
Cession (y compris l'autorisation d'exploitation temporaire)	494 \$
Renouvellement d'une autorisation d'exploitation temporaire	166 \$
Autorisation d'exploitation temporaire (faillite ou décès)	332 \$
Changement d'endroit d'exploitation (définitif ou temporaire)	332 \$
Modification de la période d'exploitation du permis	166 \$
Addition ou retrait d'une option	166 \$

Notez que des droits annuels devront être payés au moment de la délivrance du permis.

Transmission de la demande

Veuillez faire parvenir cette demande ainsi que les autres documents exigés par courriel à l'adresse **demande.permisalcohol@racj.gouv.qc.ca** ou par la poste à l'adresse suivante :

Régie des alcools, des courses et des jeux
200, chemin Sainte-Foy, bureau 400
Québec (Québec) G1R 1T3

Une procuration doit être remplie et signée par le demandeur ou le titulaire d'un permis d'alcool qui souhaite mandater une personne

Une procuration doit être remplie et signée par le demandeur ou le titulaire d'un permis d'alcool qui souhaite mandater une personne (autre que l'une des personnes désignées comme dirigeante ou associée au Registraire des entreprises) pour le représenter auprès de la Régie dans le cadre de sa demande. Il est possible d'utiliser à cet effet le formulaire *Procuration* (RACJ-9160), disponible dans notre site Web au racj.gouv.qc.ca.